

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU DIPLOME UNIVERSITAIRE TECHNICAL ARTIST

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne,

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury du Diplôme Universitaire Technical Artist comme suit :

Membres du jury :

Olivier GUINALDO, Président du jury, MCF, Directeur de l'IUT
Stéphane BERTRAND, Vice-président, PAST

Isabelle PORTAIL, enseignante contractuelle
Olivier SARECOT, professionnel (Consultant en informatique)

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23/09/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 24 SEP. 2019

- Publié le 24 SEP. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.